

ACL ZIMMERSHEIM
5 rue de l'Ecole 68440 ZIMMERSHEIM
Association inscrite près du Tribunal judiciaire
de Mulhouse
Siren n° 418 254 959

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022 à 20 heures, les membres de l'association ACL ZIMMERSHEIM se sont réunis en assemblée générale annuelle à Zimmersheim sur convocation de son président, Monsieur SUPPLY Thomas effectuée par courrier électronique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres de l'association présents et les Mandataires des membres représentés en entrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- Thomas SUPPLY, préside la séance en sa qualité de Président ;
- Isabelle IAIZA Secrétaire de l'association assure le secrétariat de la séance.

Assistent également à la réunion :

- Philippe STURCHLER, Maire de Zimmersheim et membre de droit de l'ACL
- Jean Claude EISENMANN, réviseur aux comptes
- Claude OBERLE, réviseur aux comptes
- Etienne GYOMLAI, réviseur aux comptes

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau de l'assemblée permet de constater que les membres présents et représentés sont au nombre de 48.

Le quorum de 46 membres étant atteint, l'assemblée générale ordinaire de l'ACL peut siéger.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée sincère et exacte ;
- un exemplaire des statuts de l'association ;
- le rapport de gestion établi par le Comité ;
- le rapport des réviseurs aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé;

- le programme d'activité de la saison 2022/2023

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du comité ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et affectation du déficit ;
- Approbation du programme d'activité de la saison 2022/2023 ;
- Fixation des cotisations annuelle de la saison 2022/2023
- Renouvellement partiel des membres du Comité ;
- Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022
- Modification du mode de convocation pour la prochaine AG,
- Remise du prix « concours logo »
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires ;
- Questions complémentaires.

Puis, lecture est donnée du rapport du Comité, de celui du Contrôleur aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées :

- Comptes détaillés disponibles sur la page internet de l'ACL : adresse www.aclzimm.fr sur les convocations. Certaines personnes présentes souhaitent avoir une version papier des comptes.
- Monsieur JC Eisenmann indique que lui et Monsieur Oberlé ont contrôlé les comptes et que tout est parfait.
- Mme Marie-Paule Simon demande des explications sur la présence d'un seul trésorier (il n'y a plus de trésorier pour la Pastourelle). Tout est clairement expliqué.
- Explication de la nouvelle tarification : forfait unique à 30 euros. Simplification par rapport à l'année précédente (15 euros + participation à l'activité + supplément à payer à l'animateur).
- La mise en place de cartes de membres se fera bientôt : demande faite par certains adhérents. Peut rentrer en « charges déductibles » pour les enfants de moins de 6 ans.
- Cirque a été trouvé cher par certains parents : tarif à moins de 10 euros de l'heure donc moins cher que d'autres écoles de cirque pour une prestation équivalente. Penser à mieux informer les parents de la défiscalisation possible. L'ACL ne peut être concurrentiel par rapport au périscolaire : reçoivent des aides de l'état. 11 inscrits mais peu de personnes de Zimmersheim : les flyers édités pour prévenir les parents de Zimmersheim n'ont pas été distribués. La communication est à améliorer.
- Les membres qui n'ont pas donné d'adresse mel, reçoivent une convocation papier aux AG.
- Comment est-il possible de cotiser sans participer à une activité (cotisation de soutien) : remplir le bordereau puis obtention d'une carte de membre.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE - DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité sur la gestion de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 31/12/2021, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

DEUXIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Contrôleur aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité et au Contrôleur aux comptes de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

TROISIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2021 d'un montant de 1234.35 € dans le compte « report à nouveau »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

QUATRIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale approuve le programme d'activité de l'association pour l'exercice en cours 2022/2023 tels qu'il lui a été présenté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

CINQUIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations annuelle de la saison 2022/2023 qui s'élèvent à 30€ par adulte/ 20€ par enfant de moins de 16 ans / 70€ par famille.

Petit rappel : les animateurs de l'ACL doivent également verser la cotisation

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

SIXIÈME - DELIBERATION

Renouvellement partiel du comité

Madame JESS Simone souhaite démissionner de son poste

Madame DAVID Alexandra se propose d'intégrer le comité en remplacement de Madame JESS Simone

Madame LACAUT Marielle se propose d'intégrer le comité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

SEPTIEME - DELIBERATION

Mme Marie-Paule Simon, M Jean-Claude Eisenmann et Mme Véronique Fuchs proposent leur candidature au poste de réviseur aux comptes pour l'exercice 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

HUITIEME - DELIBERATION

Afin de répondre aux enjeux écologiques, le comité propose que les convocations aux assemblées générales soient envoyées par courrier électronique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

NEUVIEME - DELIBERATION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité!

POINTS DIVERS ET REMISE DU PRIX

- Les affiches pour le marché de la Saint-Nicolas sont en train d'être finalisées. Le Président explique rapidement comment le marché va se passer.
- Calendrier des travaux : M le Maire indique qu'ils vont démarrer en janvier 2023. Les normes évoluent vite et donc l'avancement est difficile et laborieux. Vont essayer de laisser la salle polyvalente ouverte le plus longtemps possible. S'ils l'isolent devra rester fermée un certain

temps: des solutions de délestage dans les salles de la mairie seront proposées. La durée des travaux est prévue pour 2 ans.

- Sur la problématique de l'énergie : La hausse des tarifs par rapport à l'année passée est de 660%. Aura de lourdes conséquences sur tous les autres postes de dépense de la mairie. Peuvent jouer sur l'éclairage mais n'aura qu'une petite incidence. Devront peut-être fermer des bâtiments publics sur les périodes froides pour éviter de les chauffer.
- Fête de l'été : l'ACL a dû prendre en charge la SACEM (financement tient en compte le prix d'entrée demandé par les artistes lors des ateliers payants proposés en matinées). Ils demandent 500 euros après négociation. Le bilan financier de la manifestation est tout juste à l'équilibre. Le but d'animer le village et de passer un moment festif est atteint.
- Remise du prix pour le nouveau logo de l'ACL. Mot de présentation du logo d'Alexandra DAVID.
- L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 33.